

# **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS POUR L'ANNEE 2002**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 JUIN 2003**

## ***INTRODUCTION***

Le décret n° 2000-404 en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a introduit l'obligation pour les collectivités exerçant une compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Ainsi, « le Président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets. »

Par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2000, les communes d'Alfortville, de Créteil et de Limeil-Brevannes se sont regroupées pour créer la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001.

En plus des compétences obligatoires (développement économique, aménagement de l'espace communautaire, habitat et politique de la ville) ces communes ont choisi également de transférer la collecte et le traitement des déchets.

Une annexe au décret définit les indicateurs techniques et financiers devant figurer dans le présent rapport. Il s'appuie également sur les rapports techniques annuels fournis par les prestataires de la Plaine Centrale qui doivent permettre l'analyse des conditions d'exécution du service public.

Afin de faciliter la compréhension du fonctionnement du service public d'élimination des déchets qui devient de plus en plus complexe, ce rapport présentera tout d'abord les principales évolutions intervenues au cours de l'année 2002, puis les indicateurs techniques en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et enfin les indicateurs financiers du service. En conclusion seront présentées les évolutions prévisibles du service pour l'exercice suivant.

## ***I/ Evolution du service et projets réalisés***

### ***A/ Le renouvellement du marché des villes d'Alfortville et de Limeil-Brévannes***

Les marchés de collecte, de valorisation et de traitement hors incinération des déchets ménagers des villes de Limeil-Brévannes (Marché n° M19976010 avec la Société SITA Ile-de-France) et d'Alfortville (Marché n° M19996540 avec la Société SEPUR), qui avaient été transférés à la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2001, sont arrivés respectivement à leur terme le 31 mai 2002 et le 21 octobre 2002.

Le renouvellement de ces marchés avait été préparé dès 2001. Un appel d'offres sur performances a été lancé suite à une délibération du Bureau Communautaire le 13 juin 2001 (délibération n°BC2001.3/38). Seul le groupement composé des sociétés SEPUR et SITA Ile-de-France a présenté une offre. Compte tenu de l'insuffisance de la concurrence et du niveau de prix élevé, la procédure a été déclarée sans suite par le Président de la Communauté d'Agglomération après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Un nouveau dossier de consultation a été adopté par le Bureau Communautaire le 23 janvier 2002 (délibération n° BC2002.1/008).

Trois offres ont été déposées par les sociétés SITA Ile-de-France, SEPUR et OTN ONYX. Le Président a attribué le marché relatif à la collecte, au tri et à la valorisation matière à la Société SITA Ile de France, pour un montant annuel de 2 668 302,07 €HT, en raison de la proposition économique de cette entreprise et de l'adéquation de l'offre avec les exigences du marché.

Ce marché n° M20020450, signé le 21 mai 2002, a pris effet à compter du :

- 1er juin 2002 à Limeil-Brévannes. L'organisation définitive de la collecte a été mise en place le 4 novembre 2002 après une campagne de communication destinée aux brévannais.
- 1<sup>er</sup> juin 2002 à Alfortville de façon transitoire, pour quelques prestations (collecte et traitement des encombrants notamment), et à compter du 22 octobre 2002 pour la totalité des prestations. L'organisation définitive de la collecte a été mise en place le 2 décembre 2002 après une campagne de communication destinée aux alfortvillais.

Les innovations du marché, qui visent à une mutualisation des moyens et une harmonisation progressive de la gestion des déchets ménagers sur le territoire communautaire, sont les suivantes:

- Mise en place du système de "Petit Train" (collecte sélective, collecte des objets encombrants et collecte des déchets résiduels le même jour afin de récupérer les cartons),
- Doublement de la fréquence de collecte des emballages,
- Doublement de la fréquence de collecte des journaux / magazines à Limeil-Brévannes,
- Collecte trois fois par semaine des grands collectifs en Ordures Ménagères et en Emballages à Alfortville au lieu de quatre pour les Ordures Ménagères,
- Collecte trois fois par semaine des grands collectifs en Ordures Ménagères et en Emballages à Limeil-Brévannes au lieu de deux pour les Ordures Ménagères,
- Collecte des encombrants effectuée par l'entreprise à Alfortville (anciennement effectuée en régie),
- Expérimentation d'une précollecte des encombrants sur Alfortville et Limeil-Brévannes en vue d'améliorer la valorisation de ces déchets,
- Collecte des marchés forains sur Alfortville,
- Prévision du fonctionnement des deux futures déchetteries d'Alfortville et de Limeil-Brévannes,

- Mise en place de GPS sur les bennes et prévision d'un fonctionnement au GNV,
- Prévision de la mise en place de la pesée embarquée par l'installation de puces électroniques sur les bacs emballages sur Alfortville et Limeil-Brévannes,
- Prévision de programmes annuels de communication sur le tri des déchets en direction des habitants.

### ***B/ Les avenants au marché de la ville de Créteil***

Le marché de collecte, de valorisation et de traitement hors incinération des déchets ménagers de la ville de Créteil (Marché n° M2001026 avec la Société SITA Ile-de-France), qui a été transféré à la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2001 et qui s'achève le 31 décembre 2005 a fait l'objet de deux avenants en 2002.

Un premier avenant avait permis de transférer le marché à la Plaine Centrale et de modifier un indice de révision de prix.

#### **1/ L'avenant 2**

Un deuxième avenant à ce marché, adopté par le bureau Communautaire le 11 septembre 2002 (délibération n° BC2002.6/033), a été signé le 25 octobre 2002. Cet avenant prévoit :

- L'application du contrat de performances pour la collecte et du contrat de progrès pour le tri pour l'année 2001 dans le cadre de l'application du contrat en cours,
- La révision du forfait location - maintenance des bacs pour l'année 2002,
- La révision de certaines prestations du contrat en cours à savoir :
  - La prise en compte de l'incidence sur le traitement des apports des services pendant l'année 2001 par rapport à l'année de référence 2000,
  - La prise en compte de l'incidence de la mise en service du deuxième quai de la déchetterie de Créteil et de son ouverture aux alfortvillais et aux brévannais,
  - La définition de la nouvelle année 2001 de référence pour l'application des contrats de progrès et de performances réajustés pour les années 2002 et suivantes,
  - L'enlèvement de la prestation de reprise des journaux-magazines à partir du 1<sup>er</sup> août 2002,
  - L'extension de la fréquence de collecte des objets encombrants sur quelques points supplémentaires.

Cet avenant porte sur un montant total de 101 289,26 €HT pour 2001 et de 24 022,00 €HT pour 2002.

#### **2/ L'avenant 3**

La Chambre Régionale des Comptes, dans son avis n°A80 rendu le 5 novembre 2002 et communiqué au Conseil Communautaire dans sa séance 12 décembre 2002, a suggéré que deux points à de l'avenant 2 présenté ci-dessus puissent être réexaminés :

- L'actualisation du forfait de location - maintenance des bacs pour l'année 2002,
- La prise en compte de prix unitaires supplémentaires de collecte et de traitement des déchets issus de la déchetterie de Créteil.

Cet avenant modifie le montant total de l'Avenant 2 qui est désormais de 99 995,38 €HT pour 2001 et de 19 121,45 €HT pour 2002.

### ***C/ Acquisition des terrains des futures déchetteries***

Les terrains destinés à l'aménagement de déchetteries ont été acquis au cours de l'année 2002.

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 15 mai 2002 (délibération n°2002.4/082) ont été décidés :

- concernant la déchetterie de Limeil-Brévannes : l'aménagement d'une déchetterie urbaine avenue Descartes, l'acquisition du terrain pour 1€ symbolique, la demande de subventions auprès de l'ADEME et du SMITDUVM au titre du contrat « Terres Vives » avec la Région Ile de France
- concernant la déchetterie d'Alfortville : l'aménagement d'une déchetterie urbaine, et la demande de subventions auprès de l'ADEME et du SMITDUVM au titre du contrat « Terres Vives » avec la Région Ile de France

L'acquisition du terrain pour la déchetterie d'Alfortville située digue d'Alfortville a été décidée par le Conseil Communautaire en date du 02 octobre 2002 (délibération n°2002.6/138082) pour un montant de 110 400€ H.T auprès du propriétaire, la SEMVA.

### ***D/ Les subventions pour l'aménagement de locaux propreté adaptés au tri des déchets en habitat collectif***

Lors de sa réunion du 16 mai 2001 (délibération n° 2001.6/117), le Conseil Communautaire a approuvé la nécessité d'intervention de la Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne en faveur des travaux d'adaptation et de mise en conformité des locaux propreté de l'habitat collectif dans le cadre de la collecte sélective.

Par délibération du 10 juillet 2002 (délibération n° 2002.6/108), le Conseil Communautaire a approuvé l'extension de cette aide aux bâtiments publics.

Il a notamment été approuvé le principe d'octroi d'une subvention pour l'habitat existant et pour l'externalisation de la collecte à hauteur de 30 % du montant hors taxes de l'investissement dans la limite d'un plafond de 200 Euros par logement, y compris la subvention potentielle de l'ADEME. Le plafond pour les établissements publics est fixé à 10 000 € par bâtiments.

Les dossiers approuvés lors de l'année 2002 par le Conseil Communautaire sont les suivants :

Demandeurs	Adresse	Nombre logements	Montant maximal de la subvention H.T	Délibérations du Conseil Communautaire
Immobilière 3F	30 à 44 avenue du chemin de Mesly à Créteil	172	8 956 €	27 mars 2002 N° CC2002.3/051
SEMAEC	Quartier Croix des Mèches à Créteil	340	57 885 €	10 juillet 2002 N° CC2002.5/110
Syndicat de Copropriétaire	21 allée de la Toison d'Or à Créteil	34	1 688 €	10 juillet 2002 N° CC2002.5/109
Ville de Créteil	Salle des fêtes Georges Duhamel à Créteil	-	4 200 €	2 octobre 2002 N° CC2002.6/134
CGB Immobilier SA	centre commercial de la Lévrière à Créteil	-	7 662 €	2 octobre 2002 N° CC2002.06/135
France Terre d'Asile	112 chemin Vert des Mèches à Créteil	126	4 958 €	13 novembre 2002 N° CC2002.7/158
Batigère Ile de France	Quartier Saint Martin à Limeil-Brévannes	618	123 600 €	12 décembre 2002 N° CC2002.8/187
OPAC du Val de Marne	rue Prugnot et rue Berthe Morizot à Limeil-Brévannes et Créteil	40	4 400 €	12 décembre 2002 N° CC 2002.8/186

OPAC du Val de Marne	6 - 10 rue Déménitroux à Créteil	82	16 400 €	12 décembre 2002 N° CC2002.8/185
SCIC Habitat	rue Sarrail, rue de Saussure, rue Barbusse, allée de la Sirène, pl des Alizées et rue du Canal à Créteil et Limeil-Brévannes	240	7 129 €	12 décembre 2002 N° CC2002.8/184
OHSA	patrimoine à OHSA	1929	87 298 €	12 décembre 2002 N° CC2002.8/183
TOTAL		3581	324 178 €	

### ***E/ Etat de la communication réalisée en 2002***

Des campagnes de communication ont été réalisées sur les communes de Limeil-Brévannes et d'Alfortville pour informer les habitants des évolutions du service en raison du renouvellement des marchés.

Ainsi, des courriers de sensibilisation à la collecte sélective ont été distribués à tous les habitants.

Des guides de tri ont été conçus et distribués sur l'ensemble de la Plaine Centrale. D'autres outils ont été réalisés : des autocollants pour les conteneurs, des magnets, des affiches de tri pour les locaux propreté. Un numéro vert a été mis en service pour centraliser les appels des usagers.

Une campagne d'affichage sur le tri a été réalisée sur la ville de Créteil.

Les véhicules de collectes ont été mis aux couleurs de la Communauté d'Agglomération et l'affichage latéral a été conçu pour sensibiliser au « petit train » mis en œuvre sur le territoire de la Plaine Centrale.

Des animations en milieu scolaire ont été réalisées par l'association Nature et Société. Près de 25 classes ont bénéficié de la convention liant l'association à la Plaine Centrale.

Les quatre messagers du tri ont poursuivi leurs actions de dynamisation du tri et de sensibilisation à destination des gardiens d'immeubles et des habitants, tout en assurant le contrôle de la qualité du service de collecte et de maintenance des conteneurs. Ils ont également participé à des manifestations et opérations festives autour du thème de l'environnement et du tri.

## II/ Présentation du territoire et de la Communauté d'Agglomération

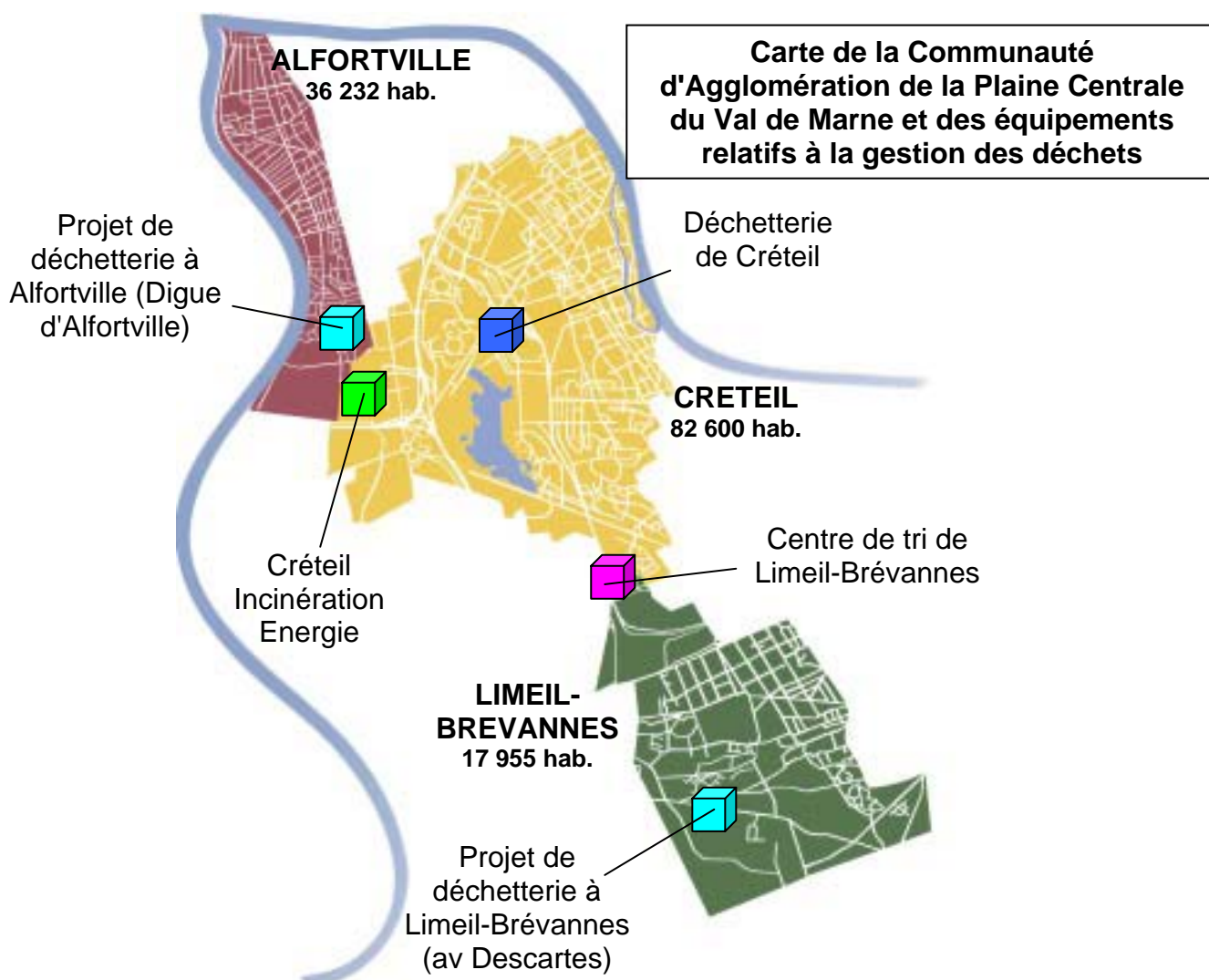
### A/ Présentation du territoire desservi et compétence

La Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne, qui a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2001, regroupe les communes d'Alfortville (36 232 habitants), de Créteil (82 600 habitants) et de Limeil-Brévannes (17 955 habitants).

Au titre des compétences optionnelles, la Communauté d'Agglomération gère la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés sur son territoire depuis cette date. Le traitement par incinération des déchets est effectuée par le SMITDUVM (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val de Marne) qui regroupe trois Communautés d'Agglomération et 6 communes du département soit une population totale de 477 945 habitants.

L'ensemble du territoire communautaire est desservi par une collecte sélective des déchets ménagers depuis :

- Avril 2000 à Alfortville,
- Septembre 1994, avril 1995 et juin 1996 à Créteil (3 tranches)
- Novembre 1999 à Limeil-Brévannes



## ***B/ Le service environnement***

L'organisation du service environnement au cours de l'année 2002 était le suivant :

**1 ingénieur responsable du service**  
**1 ingénieur environnement**  
assurant la gestion financière, technique  
et administrative du service

**1 coordinateur et 4 messagers du tri assurant :**  
- les opérations de suivi et contrôle  
du service (collectes et dotation en  
bacs)  
- communication et promotion du tri:  
gardiens d'immeubles habitants...  
- redynamisation des conditions du  
tri

**4 gardiens de déchetterie assurant :**  
- l'entretien et le fonctionnement du  
site  
- l'accueil et information des usagers  
/ contrôle des accès et dépôts

### III/ Indicateurs techniques de collecte

#### III.1. La collecte des déchets

##### 3.1.1. Le service de collecte des déchets ménagers

###### A. Fréquence des collectes hebdomadaires en porte à porte en 2002

	Phases de mise en œuvre du nouveau marché	Ordures Ménagères	Emballages	Verre	Journaux Magazines	Déchets Verts
Alfortville	01/01 au 01/12	2 *	1	1	1	1
	02/12 au 31/12	2 **	2 **			
Créteil	Année 2002	3	3	2	1	
Limeil-Brévannes	01/01 au 31/05	2 **	1	1	½	
	01/06 au 03/11		1		1	
	04/11 au 31/12		2 **		1	

\* : 4 pour les grands ensembles

\*\* : 3 pour les grands ensembles

###### B. Fréquence de collectes mensuelles en porte à porte en 2002

La collecte des encombrants s'effectue de façon mensuelle sur les trois villes de l'Agglomération sauf pour les grands collectifs d'Alfortville où elle est effectuée de façon hebdomadaire.

###### C. Calendrier définitif de collecte en porte à porte fin 2002

###### ALFORTVILLE

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4	Grands collectifs
Emballages et Ordures Ménagères	Lundi Jeudi	Lundi Jeudi	Mardi Samedi	Mercredi Samedi	Lundi Mercredi Vendredi
Verre	Jeudi	Vendredi	Mardi	Mercredi	Mercredi
Journaux Magazines	Lundi	Lundi	Samedi	Samedi	Lundi
Déchets Verts	Lundi	Lundi	Mardi	Mardi	-
Objets encombrants	1 <sup>er</sup> lundi du mois	2 <sup>ème</sup> lundi du mois	1 <sup>er</sup> mardi du mois	1 <sup>er</sup> mercredi du mois	Mercredi



La collecte des déchets ménagers à Alfortville a été réalisée par la société SEPUR du 1<sup>er</sup> janvier au 20 octobre 2002, puis par la société SITA Ile-de-France du 21 octobre au 31 décembre 2002.

La collecte des objets encombrants a été réalisée en régie du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2002, puis par la société SITA Ile-de-France du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2002.

Des bornes d'apport volontaire sont également disposées sur 23 sites dans la ville à proximité des immeubles non équipés de locaux propreté adaptés au tri sélectif :

- 23 bornes pour le verre
- 23 bornes pour les journaux / magazines
- 16 bornes pour les emballages

## CRETEIL

	Zone Nord 1	Zone Nord 2	Zone Sud
Emballages et Ordures Ménagères	Mardi Jeudi Samedi	Mardi Jeudi Samedi	Lundi Mercredi Vendredi
Verre	Mardi Samedi	Mardi Samedi	Lundi Vendredi
Journaux Magazines	Jeudi	Jeudi	Mercredi
Déchets Verts	Mardi	Lundi	-
Objets encombrants	Calendrier mensuel par quartier		



La collecte des déchets ménagers à Créteil a été réalisée par la société SITA Ile-de-France en 2002.

## LIMEIL-BREVANNES

	Zone 1	Zone 2 Nord	Zone 2 Sud	Zone 3	Grands collectifs
Emballages et Ordures Ménagères	Lundi Jeudi	Mardi Vendredi	Mardi Vendredi	Mercredi Samedi	Lundi Mercredi Vendredi
Verre	Jeudi	Mardi	Mardi	Mercredi	Mercredi
Journaux Magazines	Lundi	Vendredi	Vendredi	Samedi	Lundi
Déchets Verts	Jeudi	Jeudi	Mercredi	Mercredi	-
Objets encombrants	2 <sup>ème</sup> jeudi du mois	3 <sup>ème</sup> vendredi du mois	3 <sup>ème</sup> vendredi du mois	4 <sup>ème</sup> mercredi du mois	4 <sup>ème</sup> mercredi du mois



La collecte des déchets ménagers à Limeil-Brevannes a été réalisée par la société SITA Ile-de-France en 2002 (renouvellement du marché à partir du 1<sup>er</sup> juin 2002).

Des bornes d'apport volontaire pour le verre sont également disposées sur 5 sites dans la ville.

### 3.1.2. Le service de collecte des déchets assimilés

La collecte dessert l'ensemble des professionnels et administrations exceptées les entreprises suivantes qui éliminent directement la totalité de leurs déchets par recours à des sociétés prestataires et qui ont été exonérées de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) par délibération du Conseil Communautaire (délibération n 2002.6/118) :

- ATAC à Créteil
- Essilor à Créteil
- Le Centre Commercial Régional à Créteil
- Chinagora à Alfortville
- MORY TEAM à Alfortville
- Franprix à Limeil-Brevannes

### ➤ **CRETEIL**

Une collecte séparée des principales zones industrielles et commerciales est réalisée à l'identique de celle des ménages sauf sur 10 petits centres commerciaux où, du fait de la taille des locaux de stockage, la collecte doit être réalisée 6 fois par semaine dans les zones suivantes :

- Rue piétonne Général Leclerc
- Centre Commercial du Palais
- Centre Commercial de la Lévrrière
- Centre Commercial de la Habette
- Centre Commercial de l'Abbaye et ses abords
- Centre Commercial Kennedy
- Centre Commercial Port
- Centre Commercial de l'Echat
- Centre Commercial Chéret
- Centre Commercial Montaigut

Dans le cadre du 2<sup>ème</sup> avenant du marché de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la ville de Créteil, la collecte des objets encombrants a été étendue sur plusieurs sites où elle est effectuée depuis novembre 2002 de façon hebdomadaire :

- Kennedy
- La Lévrrière
- Picasso
- Joyen Boulard

Les trois marchés de Créteil (Mont Mesly, Village et Mitterrand) sont collectés en régie. A l'instar du reste de la ville, ils font l'objet d'un tri et d'une valorisation des déchets avec 5 collectes par semaine.

Les papiers de bureau de plusieurs administrations (28 sites) font également l'objet d'une collecte hebdomadaire spécifique en porte à porte.

### ➤ **LIMEIL-BREVANNES ET ALFORTVILLE**

Les déchets des activités sont collectés en mélange avec ceux des particuliers. Les déchets des marchés sont collectés par le prestataire après nettoyage et conditionnement effectués par le service Propreté Urbaine.

## ***III.2. La location et la maintenance des bacs***

### ***3.2.1. Le service de location-maintenance***

La collecte sélective des déchets (emballages, verre et journaux / magazines) et des ordures ménagères résiduelles qui s'effectue en porte à porte est effectuée en bacs roulants (ou portables pour les journaux magazines et le verre en pavillon).

#### **CRETEIL**

Le parc de bacs de la ville de Créteil est détenu par la société TEMACO qui assure une prestation de location-maintenance.

#### **ALFORTVILLE**

La Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne était propriétaire du parc de bacs de la ville d'Alfortville jusqu'au 20 octobre 2002. La maintenance était alors réalisée par la société SEPUR. Le parc de bacs a été racheté depuis le 21 octobre 2002 par la société TEMACO qui assure une prestation de location-maintenance.

Les 62 bornes d'apport volontaire pour la collecte sélective situés à Alfortville étaient mises à disposition par la société SEPUR jusqu'au 20 octobre 2002 dans le cadre d'une prestation de location-maintenance, puis par la société TEMACO à partir du 21 octobre 2002.

#### **LIMEIL-BREVANNES**

La Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne était propriétaire des bacs réservés à la collecte des emballages de la ville de Limeil-Brévannes jusqu'au 31 mai 2002, les autres bacs appartenant à la société TEMACO qui assurait la maintenance de l'ensemble des bacs. Les bacs réservés à la collecte des emballages ont été rachetés depuis le 21 octobre 2002 par la société TEMACO qui assure une prestation de location-maintenance.

Les 5 bornes d'apport volontaire pour le verre situées à Limeil-Brévannes sont également mises à disposition par la société TEMACO dans le cadre d'une prestation de location-maintenance.

### ***3.2.2. Bilan des opérations de maintenance et de remplacements des conteneurs.***

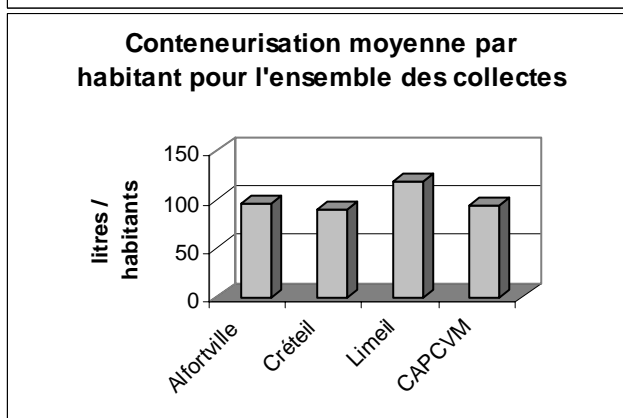
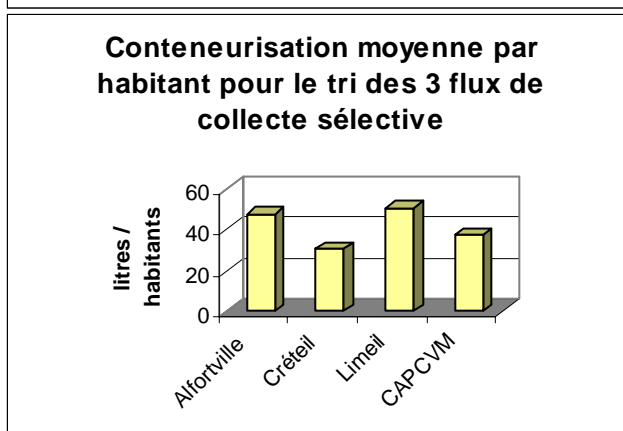
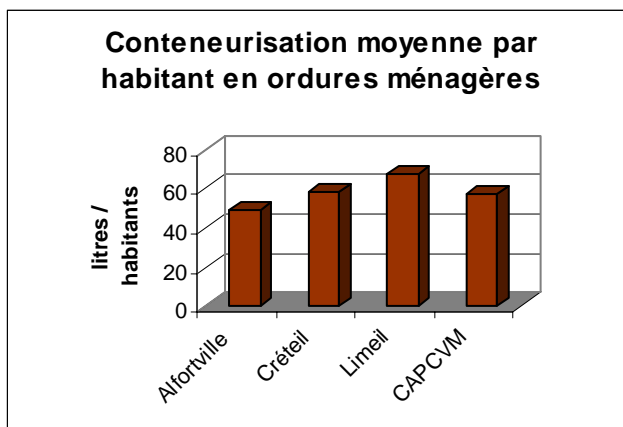
Les opérations de réparation portent principalement sur les couvercles (73% des cas), les roues et les serrures. Les remplacements de conteneurs sont réalisés pour vols, détériorations (48% des cas), brûlage ou vétusté.

<i>Quantités de bacs ayant fait l'objet d'intervention :</i>	<i>Réparations conteneurs</i>	<i>Remplacements des conteneurs détériorés</i>	<i>Ajouts de conteneurs</i>	<i>Conteneurs retirés</i>
Alfortville (janv. à octobre par SEPUR)	282 (89% bacs OM)	320 (53% bacs OM)	1062 (51% bacs CS)	390 (50% bacs OM)
Alfortville (nov. déc. par TEMACO)	59 (84% bacs OM)	135 (74% bacs OM)	140 (55% bacs OM)	10
Créteil	258 (67% bacs OM)	1066 (47% bacs OM)	913 (76% bacs CS)	224 (70% bacs CS)
Limeil-Brévannes	15 (73% bacs OM)	588 (51% bacs OM)	656 (53% bacs CS)	297 (54% bacs OM)
Plaine Centrale	614	2109	2771	921

### 3.2.3. Etat de la dotation en conteneurs sur le territoire de la Plaine Centrale

#### Etat du parc de bacs sur le territoire de la Plaine Centrale

		Quantité bacs	Total litrage	Litrage / habitants
Ordures ménagères	Alfortville	6428	1774,1	48,8
	Créteil	11507	4784,1	58,2
	Limeil	4419	1111,1	67,7
	<b>TOTAL</b>	<b>22354</b>	<b>7669,3</b>	<b>56,8</b>
Emballages	Alfortville	4726	1151,2	31,6
	Créteil	6265	1484,1	18,1
	Limeil	3116	475,2	29,0
	<b>TOTAL</b>	<b>14107</b>	<b>3110,5</b>	<b>23,1</b>
Jx-Mags	Alfortville	3692	292,1	8,0
	Créteil	5168	564,2	6,9
	Limeil	3070	175,6	10,7
	<b>TOTAL</b>	<b>11930</b>	<b>1031,9</b>	<b>7,6</b>
Verre	Alfortville	3632	282,7	7,8
	Créteil	4804	445,4	5,4
	Limeil	3048	182,0	11,1
	<b>TOTAL</b>	<b>11484</b>	<b>910,2</b>	<b>6,7</b>
Total CS	Alfortville	12050	1726,0	47,4
	Créteil	16237	2493,8	30,4
	Limeil	9234	832,8	50,8
	<b>TOTAL</b>	<b>37521</b>	<b>5052,6</b>	<b>37,4</b>
Total	Alfortville	18478	3500,1	96,2
	Créteil	27744	7277,9	88,6
	Limeil	13653	1943,9	118,5
	<b>TOTAL</b>	<b>59875</b>	<b>12721,9</b>	<b>94,3</b>



La conteneurisation moyenne par habitant dépend de deux facteurs :

- la fréquence de collecte : pour exemple, il faudra une dotation plus importante pour une collecte d'ordures ménagères réalisée 2 fois par semaine (Limeil-Brévannes) que pour 3 fois par semaine (Créteil) ;
- le type d'habitat : les ratios de dotation collective (immeubles) sont plus faibles que ceux en dotation individuelle (pavillon), pour exemple, les pavillons sont dotés de bacs de 120 litres en OM quelque soit le nombre de personnes au foyer alors que la dotation correspond strictement aux besoins en habitat collectif (bacs de confort y compris).

Ces éléments expliquent un ratio de conteneurisation plus important sur Limeil-Brévannes (118,5 litres/habitants) que sur Créteil (88 litres/habitants). L'ensemble de la dotation est homogène à l'exception d'Alfortville pour la conteneurisation en bacs jaunes pour emballages (33% du litrage total) contre 20% pour Créteil et 24% pour Limeil-Brévannes.

### III.3. La déchetterie communautaire de la Brèche

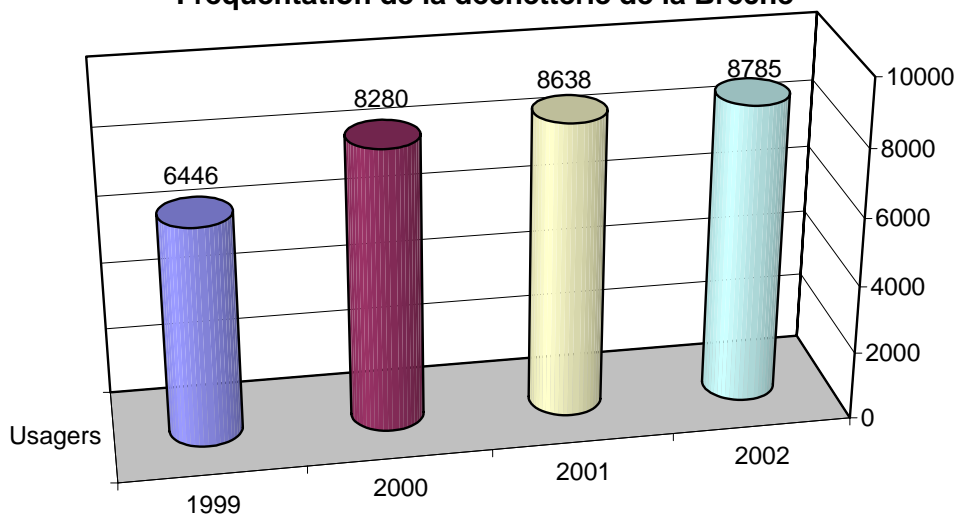


Située avenue François Mauriac en bordure du Parc Urbain de la Brèche à Créteil, elle accueille les déchets triés suivants en provenance des artisans (sous limite d'un m<sup>3</sup> par semaine) et des particuliers des trois villes :

- Bois,
- Gravats,
- Ferrailles,
- Déchets végétaux,
- Encombrants,
- Cartons,
- Déchets toxiques des ménages,
- Vêtements,
- Huiles de vidanges,
- Emballages,
- Verre,
- Journaux magazines,
- Pneus,
- Electroniques en fin de vie,
- Déchets d'Activités de Soins des personnes en auto-traitement

Accessible depuis 2001 aux habitants des deux autres communes de la CAPCVM, la déchetterie est ouverte tous les jours de la semaine : de 15h à 19h du lundi au vendredi et de 9h à 12h00 et de 14h à 18h00 le week-end.

Fréquentation de la déchetterie de la Brèche



La fréquentation de la déchetterie de la Brèche est en légère progression. L'ouverture des deux déchetteries sur Limeil-Brévannes et Alfortville devrait permettre de désengorger le site qui fonctionne actuellement en surcapacité.

### III.4. Récapitulatif des tonnages collectés et analyse des résultats

#### 3.4.1. Tonnages des déchets collectés

**Tableau récapitulatif des tonnages collectés en 2002  
et progression de la production 2001/2002 en %**

		Alfortville	2001/02	Créteil	2001/02	Limeil	2001/02	CA Plaine	2001/02
Collecte en PAP	Emballages	502,4	3,0%	2 682,1	5,1%	404,4	24,3%	3 588,9	6,7%
	Verre	749,6	-1,9%	1 194,5	-2,8%	385,4	28,6%	2 329,5	1,7%
	Journaux-mag	546,9	-2,4%	881,9	-4,3%	247,4	12,7%	1 676,1	-1,3%
	Papiers bureau			278,4	27,5%			278,4	27,7%
	sous-total CS	1 798,9	0,7%	5 036,8	2,4%	1 037,2	23,0%	7 872,9	3,9%
	Ordures ménagères	13 344,1	-0,8%	26 403,4	-1,0%	5 667,5	5,6%	45 415,0	-0,2%
	Déchets verts	256,4	-27,0%	909,2	-1,4%	840,9	21,3%	2 006,5	3,4%
	Encombrants	1 735,2	-14,9%	2 115,7	1,3%	625,6	-16,9%	4 476,5	-15,9%
	TOTAL	17 134,6	-4,4%	34 465,1	-0,5%	7 134,0	-7,0%	58 733,7	2,5%
Déchets services	Déchets verts	17,5	-2,9%	1 015,1	-84,0%	129,6	-267,0%	1 162,2	-59,9%
	Déchets mélangés	929,2	15,1%	2 715,2	-47,0%	1 640,7	-11,0%	5 285,2	-19,8%
	Gravats	6,5	-295,0%	180,0	-352,0%	289,0	400,0%	475,6	-52,5%
	TOTAL	953,2	70,7%	3 910,3	-66,6%	2 059,4	-9,6%	6 922,9	-34,8%
Déchetterie	Gravats			1 420,9	52,5%			1 420,9	52,5%
	Bois			380,7	21,0%			380,7	21,0%
	Ferraille			133,2	27,0%			133,2	27,0%
	Déchets mélangés			2 487,8	61,0%			2 487,8	61,0%
	TOTAL			4 422,6	52,8%			4 422,6	52,8%
Total déchets valorisables		2 287,5	-8,7%	9 329,8	-6,6%	2 371,8	16,1%	13 989,1	-3,5%
Total déchets résiduels		15 800,3	-1,1%	33 468,3	-1,9%	7 858,7	0,1%	57 127,3	-1,4%
Total		18 087,8	-2,1%	42 798,0	-3,0%	10 230,5	3,4%	71 116,4	-1,8%

La production globale de déchets a diminué en 2002 de 1,8% par rapport à 2001 du fait d'une année moins favorable pour la production de déchets verts et d'une diminution des déchets de service apportés directement au centre de tri.

Les déchets reçus en déchetterie ont très fortement progressé (53%) alors que la fréquentation n'a progressé que de 1,7%. Cette situation est imputable en partie à l'augmentation des déchets de service de la Ville de Créteil déposés à la déchetterie et à une fréquentation accrue des professionnels dont les dépôts sont nettement plus pondéreux que ceux des particuliers. Des mesures vont être prises au cours de l'année 2003 afin de limiter le détournement d'usage progressif de la déchetterie par les professionnels notamment.

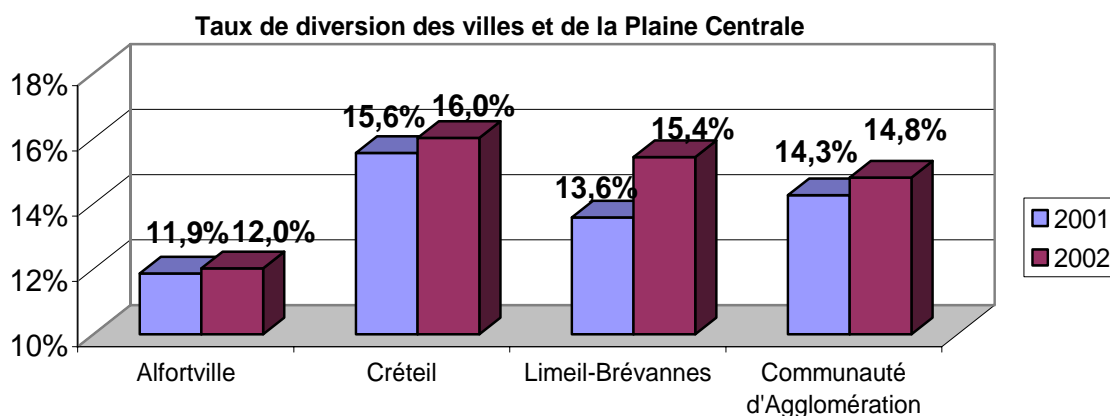
La collecte sélective a également bien progressé (3,9%) alors que la production d'ordures ménagères a légèrement diminué (-0,2%). La production de déchets ménagers (OM et emballages) est relativement stable (+ 0,4%) alors que les encombrants collectés en porte à porte ont diminué sensiblement (-15,9%).

Pour la collecte sélective la progression la plus remarquable est à attribuer à Limeil-Brévannes (+23%). Pour les encombrants, la diminution de 14,9% des tonnages sur Alfortville est artificielle car ils étaient collectés par le service de la Propreté Urbaine et les tonnages sont reportés dans les déchets de service (en mélange) qui sont en très forte progression.

Les déchets de service valorisables et notamment les gravats et déchets verts sont en très fortes diminution ce qui traduit à la fois une baisse de la production et du tri dans les services municipaux. C'est le cas pour Alfortville où les déchets en mélange progressent.

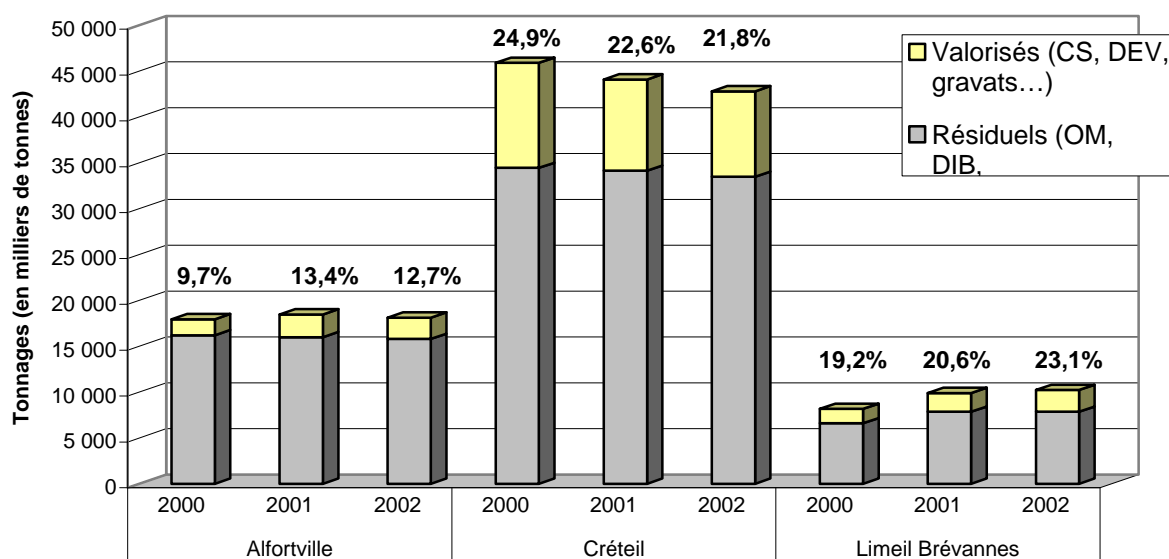
### 3.4.2. Taux de diversion

Le taux de diversion est la part de déchets triés sur la production de déchets ménagers incluant les ordures ménagères, le verre, les journaux magazines et les emballages.



Le taux de diversion est en progression sur le territoire de la Plaine Centrale, la progression la plus importante étant imputable à Limeil-Brévannes (1,8%). Les résultats de Créteil progressent également et ceux d'Alfortville restent stables, la marge de progression restant importante.

### Tonnages globaux et taux de valorisation



La production globale de déchets progresse différemment sur les 3 communes avec une relative stabilité pour Alfortville, une diminution pour Créteil et une augmentation pour Limeil-Brévannes. L'évolution de la part valorisable est liée notamment à la production de déchets verts et des déchets triés ou non par les services municipaux. C'est le cas pour Alfortville qui voit sa part de déchets valorisables diminuer en 2002 (12,7% contre 13,4% en 2001) par une augmentation des déchets municipaux en mélange.

La diminution de la part valorisable sur Créteil (21,8% contre 22,6%) est notamment due à l'afflux de déchets encombrants non valorisables sur la déchetterie. Enfin, la progression observée sur Limeil-Brévannes est surtout liée à l'amélioration des résultats de la collecte sélective.

## ***IV/ Indicateurs techniques de traitement et de valorisation***

### ***IV.1. Présentation des sites de traitement et de valorisation***

#### **4.1.1. Les centres de tri**

Les déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux magazines) ont été évacués vers les centres de tri suivants :

- Centres de tri de la SARM (Société ONYX-TAIS) à Villeneuve-le-Roi et à Chelles pour les déchets provenant de la ville d'Alfortville jusqu'au 20 octobre 2002,
- Centre de Tri géré par SITA Ile de France à Limeil-Brevannes pour les déchets provenant de Créteil et Limeil-Brevannes, ainsi que d'Alfortville à partir du 21 octobre 2002.

#### **4.1.2. L'Usine Créteil Incinération Energie**

L'ensemble des ordures ménagères résiduelles provenant des ménages et des entreprises, ainsi que les déchets de services incinérables des trois villes de la Communauté d'Agglomération est évacué à l'usine d'incinération gérée par Créteil Incinération Energie et située à Créteil. Cet équipement prend également en charge les refus de tri des collectes sélectives des villes de Créteil et de Limeil-Brevannes, ainsi que d'Alfortville depuis le 21 octobre 2002.

L'incinération des déchets permet de fournir de l'énergie sous forme d'électricité (revendue à EDF) et de chaleur qui alimente le quartier du Palais à Créteil (revendue à la Société de Chauffage Urbain de Créteil).

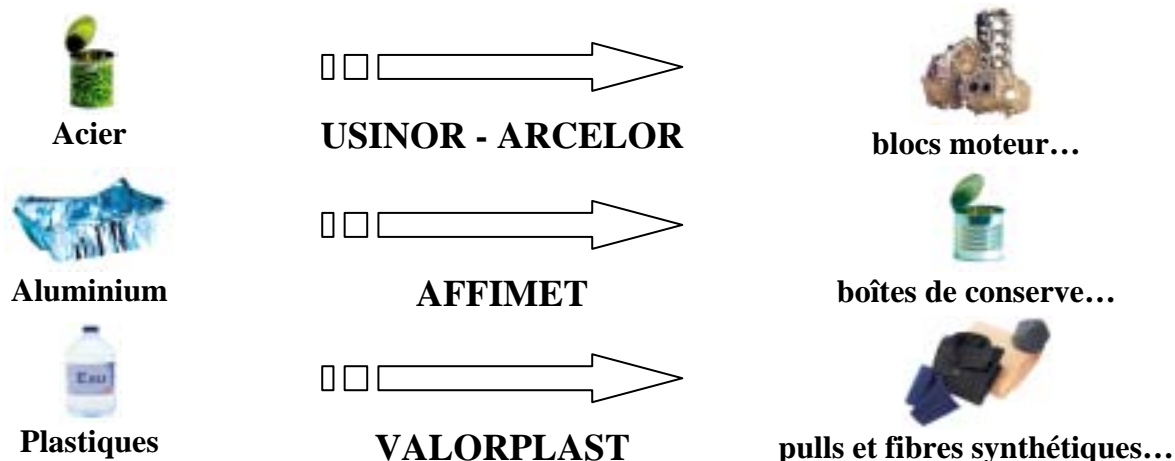
Un traitement des mâchefers permet de récupérer de l'acier et de l'aluminium.

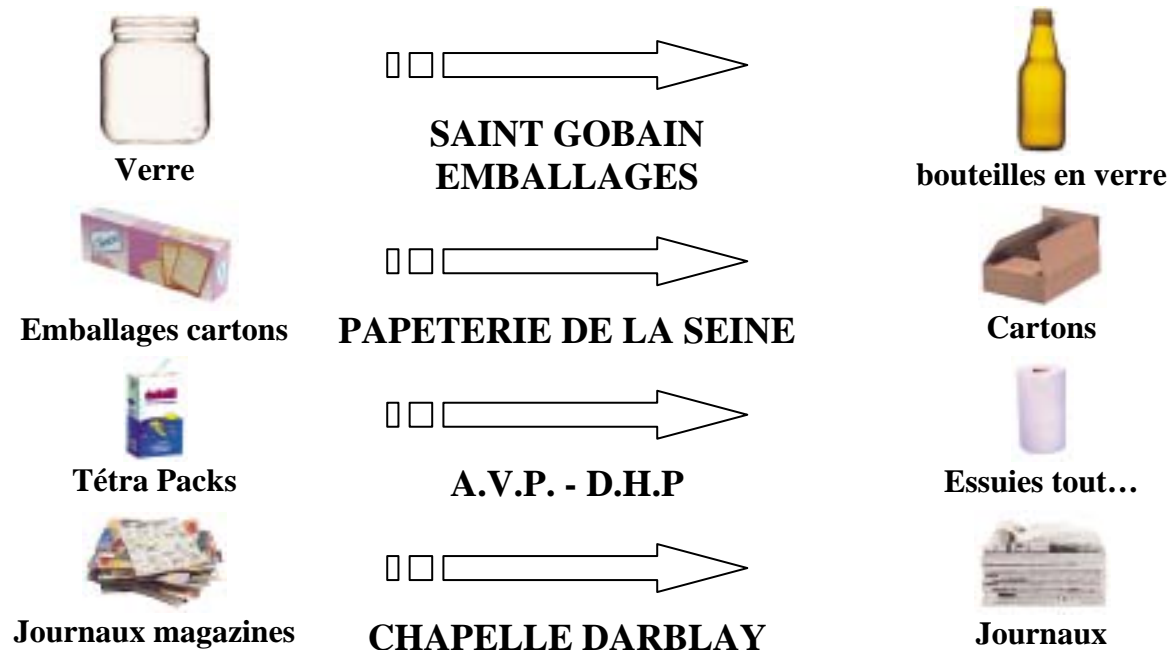
#### **4.1.3. Les centres de compostage**

Les déchets végétaux issus des ménages et des services municipaux et communautaires sont transformés en compost dans le centre de traitement spécifique de la société Compost Val d'Europe à Chalifert (77).

#### **4.1.4. Les filières de valorisation**

Après le tri ou l'affinage des déchets issus de la collecte sélective (emballages, verre, papier et journaux magazines), ils ont été évacués vers les filières de recyclages suivantes :





Les déchets triés issus des services communautaires et municipaux et des collectes des objets encombrants sont évacués comme suit :

- les métaux sont dirigés vers l'Entreprise DUPUIS à Bonneuil sur Marne,
- les gravats sont évacués vers CHEZE en Centre d'Enfouissement Technique classe 3,
- le bois est broyé au Centre de Gennevilliers puis évacué comme bois de Chauffage.

#### **4.1.5. Les centres d'enfouissement technique (CET)**

Les déchets des ménages et assimilés et les déchets des services communautaires et municipaux non incinérables (déchets de grande taille) et ne pouvant pas être valorisés en raison de leur nature (déchets mêlés) sont évacués au Centre d'Enfouissement Technique de classe II de Soignolles-en-Brie (77) gérés par la société SITA Ile-de-France. Ce site fait l'objet d'un traitement des lixiviats en STEP (Valenton) et d'une valorisation du biogaz produit (énergie et production électrique).

Les refus de tri de la collecte sélective de la ville d'Alfortville étaient également évacués en CET jusqu'au 20 octobre 2002.

## IV.2. Récapitulatif des tonnages traités et valorisés

**Tableau récapitulatif des tonnages traités et progression 2001/2002 (%)**

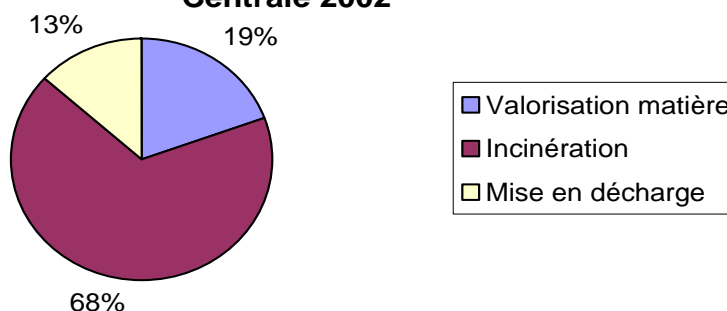
	Alfortville	Créteil	Limeil	CA Plaine	CA 2001	Evolution 02/01 (%)
Valorisation matière	2 333	9 095	2 355	13 783	13 598	1,4
Incinération	14 044	28 541	5 257	47 842	50 682	-5,9
Mise en décharge	1 710	5 162	2 618	9 490	8 047	17,9
<b>TOTAL</b>	<b>18 087</b>	<b>42 798</b>	<b>10 230</b>	<b>71 115</b>	<b>72 327</b>	<b>-1,8</b>

La différence entre les quantités traitées et collectées est le résultat des stocks de déchets non évacués par les centres de tri vers les filières.

La part de valorisation matière est relativement stable par rapport à 2001. La part incinérée diminue du fait d'une réduction de la production de déchets de services et d'ordures ménagères.

La part de déchets enfouis augmente en raison d'un tri des déchets de service insuffisants et de l'augmentation des tonnages reçus en déchetterie.

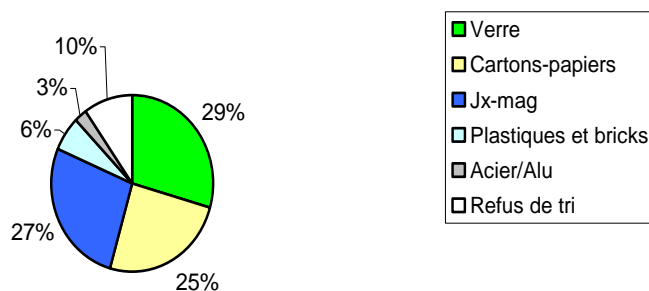
**Filières de traitement des déchets - Plaine Centrale 2002**



**TONNAGES TRIÉS ET RECYCLÉS EN 2002 EN VUE DE LA REPRISE**

	Verre	Cartons-papiers	Jx-mag	Plastiques et bricks	Acier/Alu	Refus de tri	Total hors refus	Répartition tonnages triés	% refus de tri global
Alfortville	750	274	547	95	34	117	1700	24%	6%
Créteil	1195	1477	1328	336	136	572	4472	63%	11%
Limeil-Brévannes	385	216	247	63	38	77	950	13%	7%
<b>Total</b>	<b>2330</b>	<b>1968</b>	<b>2122</b>	<b>494</b>	<b>209</b>	<b>766</b>	<b>7122</b>	<b>100%</b>	<b>10%</b>

**Répartition des tonnages de déchets triés et recyclés - Plaine Centrale 2002**



Les différences avec les tonnages collectés en porte à porte proviennent des stocks non évacués par les centres de tri en fin d'année.

Créteil qui représente 60,4% de la population de la Plaine Centrale représente 63% des tonnages triés, cependant le taux de refus est plus important : 11%.

Alfortville qui représente 26,5% de la population de la Plaine Centrale représente 24% des tonnages triés, avec le taux de refus le plus faible : 6%.

Limeil-Brevannes qui représente 13,1% de la population de la Plaine Centrale représente 13% des tonnages triés, avec un taux de refus de 7%.

La répartition des tonnages triés montre que le verre, les papiers-cartons et journaux magazines qui sont les flux les plus pondéreux, représentent 81% du tonnage total.

## V/ Indicateurs financiers

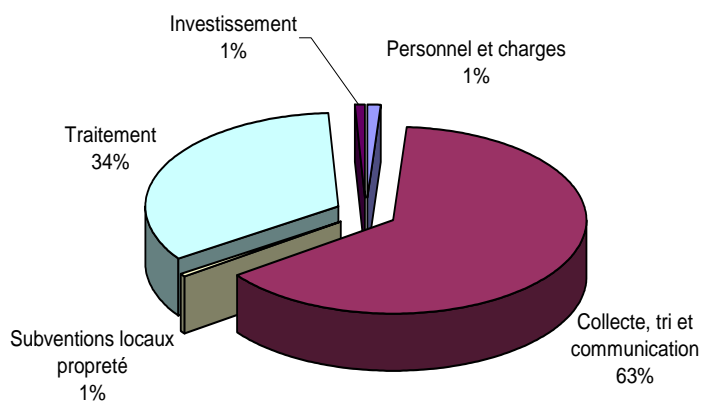
### V.1. Dépenses

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 102 658 € et comprennent :

- 51 000 € pour l'acquisition de bacs,
- 34 000 € pour l'aménagement de locaux,
- 17 000 € pour l'acquisition de bennes et caissons.

Le montant des dépenses figurant en fonctionnement au compte administratif 2002 est de 11 408 254,92 € (non compris les frais d'administration générale)

Le montant total des dépenses (investissement et fonctionnement) se décompose comme suit :



## V.2. Recettes

Le service de collecte et traitement des déchets est financé principalement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et des recettes diverses.

### Recettes :

▪ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	10 409 397 €
▪ Soutien à la tonne recyclée (Eco emballages) dont 700 000 € de liquidatif 2001 (non soldé à ce jour)	1 468 200 €
▪ Vente de matériaux recyclés (repreneurs)	192 424 €
▪ Soutien à la communication (Eco emballages)	37 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 107 021 €</b>

## V.2. Récapitulatif des coûts d'élimination et de valorisation

Il vous est indiqué ci-après quelques indicateurs clés de coût moyen TTC (TVA 5,5%) sur l'année :

	2001	2002
<b><u>COLLECTE</u></b>		
▪ Coût moyen à la tonne collectée des ordures ménagères	53,6 €t	57,5 €t
▪ Coût moyen à la tonne collectée des déchets recyclables	165,4 €t	169,4 €t
▪ <i>Coût global de collecte par habitant</i>	39,9 €/hab.	42,5 €/hab.
<b><u>TRAITEMENT</u></b>		
▪ Coût de tri des déchets recyclables (recettes déduites)*	31,1 €t	33,5 €t
▪ Coût de traitement des déchets verts à la tonne	38,1 €t	38,6 €t
▪ Coût de traitement des encombrants à la tonne	73,1 €t	77,5 €t
▪ Coût d'incinération par tonne	75,4 €t	78,4 €t
▪ <i>Coût global de traitement par habitant</i>	31,3 €/hab.	31,4 €/hab.
▪ <b><i>COUT GLOBAL COLLECTE ET TRI</i></b>	<b>71,2 €/hab.</b>	<b>73,9 €/hab.</b>

\* : hors liquidatif Eco-Emballages

Les coûts de collecte et de traitement par habitant sont des indicateurs de ratios moyens qui ne tiennent pas compte des entreprises versant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et qui représentent un nombre non négligeable d'équivalents habitants.

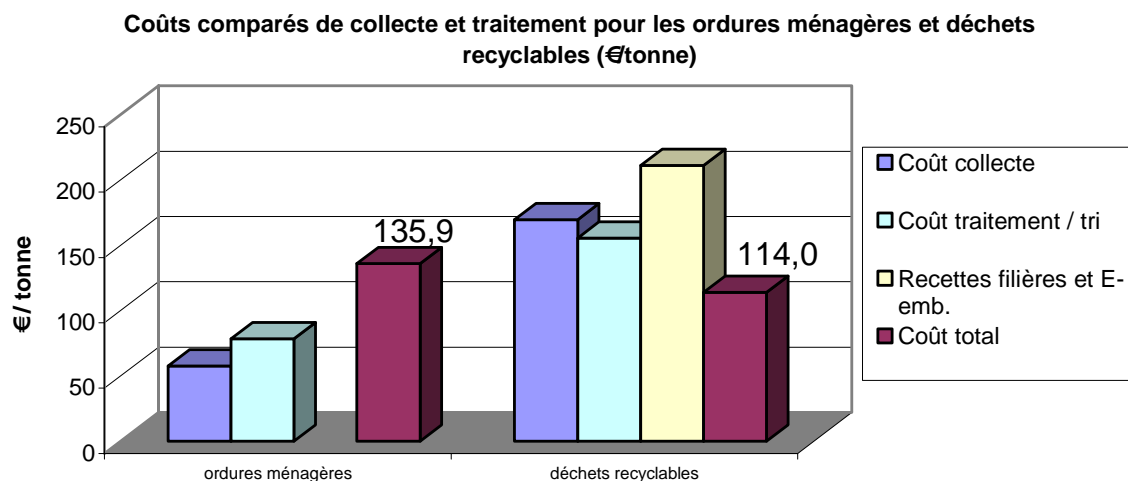
Par ailleurs ces ratios sont établis sur la base de la production des usagers et ne prennent pas en compte les déchets produits par les services.

Le coût brut de tri des déchets recyclables sans prendre en compte les recettes est de 155,5 €t pour l'année 2002.

Le coût de tri présenté dans le tableau ci-dessus (33,5 €t) prend en compte la vente des matériaux aux filières ainsi que les versements effectifs d'Eco emballages sur l'exercice (768 200 €) au titre du soutien à la tonne. Ce coût ne prend pas en compte les liquidatifs versés par Eco-emballages qui sont des compléments de recettes aux acomptes versés durant l'exercice

considéré. En effet, ce liquidatif qui représente un montant important (50% des soutiens à la tonne de l'exercice soit environ 700 000 €) est versé plus d'un an après la clôture de l'exercice.

Le tableau suivant reprend les coûts à la tonne brut de la collecte et du traitement / tri des ordures ménagères et des déchets recyclables et indique, pour ces derniers, le montant total des recettes de l'année 2002 en incluant une simulation du liquidatif Eco emballages pour 2002, qui devrait être versé en 2003.



Le coût de collecte et le traitement des ordures ménagères présentent un coût brut (135,9 €/t) inférieur à celui des déchets recyclables (324,9 €/t). Cependant, une fois les recettes des filières de valorisation et les soutiens à la tonne triée inclus, le coût global net de la valorisation des emballages (collecte, tri et recettes globales pour 114 €/t) est inférieur à celui de l'élimination des ordures ménagères (collecte et incinération pour 135,9 €/t).

En conclusion, les efforts menés pour améliorer les résultats du tri permettent de réduire globalement les coûts d'élimination des déchets.

## ***V/ Projets et perspectives du service***

- **Création de deux nouvelles déchetteries :**

Deux nouvelles déchetteries devront être réalisées sur les communes d'Alfortville (premier semestre 2004) et de Limeil-Brévannes (octobre 2003). Ces déchetteries permettront de désengorger en partie la déchetterie de Créteil et d'augmenter la valorisation des encombrants qui seront déposés par les habitants de la Plaine Centrale.

- **Pesée embarquée :**

La pesée embarquée est prévue dans le marché de service mais sa mise en œuvre reste inachevée. Il s'agit d'un outil qui doit permettre d'analyser les résultats des collectes sélectives et le taux de présentation des bacs par circuits de collecte et sur des ensembles d'immeubles. Cet outil doit être développé après une phase préalable de préparation et de test.

- **Système GPS :**

Ce système est intégré aux bennes de collecte sélective et d'ordures ménagères. Il permet de localiser les véhicules équipés en temps réel et de suivre la réalisation d'un circuit de collecte. Cet outil permet notamment de contrôler le passage d'une benne dans une rue et de connaître son temps de passage. Les plaintes des usagers relatives à des oublis de collecte peuvent ainsi faire l'objet de vérification des horaires de passage de la benne pour déterminer l'origine de l'absence de collecte. L'utilisation de ce système devra faire l'objet d'une optimisation pour renforcer le contrôle et l'efficacité du dispositif de collecte (rendement, plans de tournées...)

- **Collecte et valorisation des objets encombrants :**

Les objets encombrants font l'objet d'une pré-collecte des objets valorisables et d'une collecte des déchets résiduels sur les communes d'Alfortville et de Limeil-Brévannes. Les résultats de cette collecte séparative devront être analysés afin de définir des objectifs de valorisation et de mettre en œuvre les moyens de collecte et de traitement adaptés.

- **Aménagement locaux propreté :**

De nouveaux projets seront financés en fonction des demandes des bailleurs sociaux et privés souhaitant s'impliquer dans l'amélioration des conditions de propreté et de collecte.